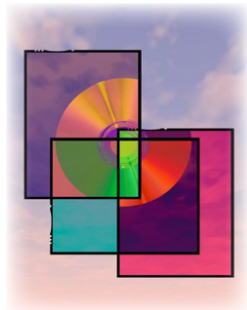


Une Chronique peut en cacher une autre

EN MUSIQUE

Loi adoptée une nouvelle fois, autre recours devant le Conseil Constitutionnel, les choses se suivent et se ressemblent...



Le mois dernier, un épisode important concernant l'avenir de la musique est passé presque inaperçu. Le 3 septembre dernier au ministère de la Culture, une conférence de presse annonçait en grande pompe la création d'une mission censée s'attaquer au problème de la rémunération des créateurs. On sanctionne d'abord, on discute ensuite...

Pilotée par un certain Patrick Zelnik, PDG d'une maison de disque, épaulé par l'ancien ministre de la Culture Jacques Toubon et par le PDG de la maison de ventes aux enchères Sotheby's France, Guillaume Cerutti, cette "mission Zelnik" ressemble étrangement à la feu **mission Olivennes...**

Et elle semble étrangement inspirée d'une initiative lancée deux mois plus tôt (cf. **édition du 2 juillet**) par plusieurs acteurs du Net et de la création, **Création Public et Internet.**

Fin septembre, la mission Zelnik lançait une consultation auprès de certains acteurs du Net et de la création. Une consultation grandement critiquée pour son manque de transparence... Le nombre et l'identité des acteurs interrogés restera d'ailleurs inconnu, ce qui n'empêchera pas certains de publier le contenu du questionnaire ainsi que leurs réponses⁽¹⁾.

La société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) en a d'ailleurs profité pour publier la semaine dernière, ses dix propositions pour développer la création à l'heure du numérique. La proposition la plus contestée serait de taxer les moteurs de recherche comme Google ou les sites de contenu, afin d'alimenter un fond de soutien à la création. Autres pistes, une TVA réduite à 5,5% sur les téléchargements de fichiers ou encore la création de quotas de diffusion d'oeuvres européennes à la télévision.



Concernant la licence globale (ou autre contribution créative), la SACD propose une taxe facultative et proportionnelle à la quantité d'oeuvres disponibles... Ceci dit, alors que Patrick Zelnik a assuré qu'aucune piste n'était exclue et que tous les mécanismes favorables aux consommateurs seraient étudiés... y compris la licence globale, Frédéric Mitterrand refuse d'en entendre parler, à se demander donc quelle est l'utilité d'une telle mission, si les dés sont déjà pipés...

Du côté de la Sacem et de l'Adami, qui ont remis conjointement leurs propositions, elles ont parlé d'une seule voix pour appeler les pouvoirs publics à "mettre en place rapidement une contribution prélevée sur le chiffre d'affaires global des FAI". Et une de plus, une !

Et pendant ce temps, alors que la demande s'est depuis longtemps fâchée avec l'offre, les majors ne bougent toujours pas d'un iota. Aucune remise en cause, aucune innovation majeure, les maisons de disque persistent à maintenir le statu quo en ignorant les bouleversements de l'environnement numérique et à maintenir dans le même temps des prix trop élevés...

Édouard Barreiro, chargé de mission sur les technologies de l'information à l'UFC-Que Choisir résume bien la situation, "on ne remplit pas un iPod de 40Go de stockage en achetant des CD à 15 euros, pas plus que des titres à 99 centimes d'euros" !



Et si la licence globale n'est pas la solution ultime, rien ne s'arrangera sans un minimum d'audace et d'innovation. Il faut faire le deuil de l'industrie musicale d'antan, il faut des offres à des tarifs raisonnables et dans des conditions transparentes. En n'oubliant pas que ceux qui téléchargent beaucoup illégalement sont aussi ceux qui consomment le plus de biens et services culturels marchands.

La mission "pour améliorer l'offre légale en musique ou films sur internet" devra rendre son rapport aux environs du 15 novembre prochain. Et entre temps, le Conseil Constitutionnel nous aura délivré son verdict...

⁽¹⁾ <http://creationpublicinternet.fr/blog/index.php?post/2009/10/05/La-contribution-de-Daniel-Schneidermann-%C3%A0-la-commission-Zelnik>